



CHARTRE ETHIQUE

ETC2I

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....P 3

Nos valeursP 4

A qui s'applique cette charte ?.....P 5

Comment utiliser la charte ?.....P 5

Qui est responsable de cette charte ?.....P 6

Non-respect de la charteP 6

NOS ENGAGEMENTS.....P 8

En tant qu'entreprise intègre

- Respect des personnes
- Respect des règles des affaires
- Respect des biens et des données
- Respect de nos partenaires

En tant qu'employeur responsable

- Respect des conditions de travail
- Respect des carrières

En tant qu'acteur engagé RSE

- Respect de l'environnement
- Implications dans le développement local et la Société civile

DISPOSITIF D'ALERTE.....P 14

INTRODUCTION

L'éthique, l'intégrité et la lutte contre toutes les formes de discrimination ont toujours été des enjeux majeurs au sein de l'entreprise.

Au travers de notre charte nous voulons aider tous nos collaborateurs, collaboratrices et partenaires à mieux appréhender les enjeux éthiques et les aider à trouver les bonnes réponses et attitudes dans leurs comportements et leurs actions au quotidien.

Elle permet à chacun d'entre nous de contribuer au respect de nos engagements et de pérenniser nos actions en ce sens, afin d'agir au mieux avec une intégrité totale.

Nos valeurs et principes éthiques fondamentaux sont :

Le respect ,L'humilité, La réactivité, Le sens des responsabilités, L'intégrité, La sincérité ,L'équité, Une tolérance zéro en luttant contre toutes les formes de corruption, La recherche constante du plus haut niveau de sûreté et de sécurité dans nos projets tant pour nos collaborateurs que pour nos partenaires, Un engagement fort en matière de la protection de l'environnement, La lutte contre toutes les formes de discrimination.

Ensemble agissons afin de construire notre avenir ainsi que celui de notre planète

« Rien n'est achevé, tout reste à construire » - Citation de Teilhard de Chardin

NOS VALEURS

Les valeurs de l'Entreprise ETC2I doivent être un langage commun à tous les collaborateurs. Elles sont le reflet de notre identité et de notre culture d'entreprise et participent à la réussite de celle-ci.

ATTACHEMENT A NOS CLIENTS

Nos clients de par leur confiance sont le moteur de nos décisions et de nos actions. Nous nous soucions de leurs attentes et sommes entièrement à leur écoute.

PERFORMANCES DURABLES

Nous agissons au quotidien via un engagement fort pour la préservation de la planète. ETC2I est aussi impliquée dans le tissu local pour le soutenir et le renforcer.

RESPECT

Nous sommes respectueux et attentifs à l'Humain. Nous sommes engagés dans la promotion de la diversité à la fois au niveau des parcours, mais aussi des cultures et des origines.

INNOVATION

L'innovation est au cœur de nos préoccupations. Notre défi est de toujours faire mieux. Notre ambition est de rendre l'impossible réalisable.

CONFIANCE

Nous accordons une importance particulière à chaque voix de nos collaborateurs et ce avec bienveillance. Nous mettons en œuvre ce que nous disons.

A qui s'applique cette charte ?

Cette Charte s'applique à l'ensemble des collaborateurs de la société ETC21, c'est-à-dire l'ensemble des collaborateurs permanents et occasionnels.

Les principes contenus dans cette Charte ont aussi vocation à s'appliquer à l'ensemble des partenaires, notamment les clients et fournisseurs, dans le cadre de leurs relations contractuelles avec

La Société.

Cette Charte, est communiquée aux nouveaux collaborateurs lors de leur embauche,

Elle est aussi disponible dans la base interne de documents qualité afin que chacun puisse s'y référer, et communiquée sur notre site Internet.

Cette Charte est mise à jour régulièrement en fonction de l'évolution des activités ainsi que des évolutions législatives et réglementaires.

Comment utiliser la charte ?

La présente Charte n'a pas pour vocation de rappeler ou compléter l'ensemble des lois et règlements, conventions ou référentiels internes qui régissent les activités de la Société et de ses collaborateurs.

Elle ne peut pas davantage aborder toutes les situations auxquelles les dirigeants ou les collaborateurs peuvent être confrontés dans le cadre de leurs activités.

Les principes d'intégrité, de respect, et d'équité doivent gouverner la conduite de chacun, sans préjudice des lois et réglementations.

Chaque collaborateur doit ainsi faire preuve de vigilance, de réflexion, de bon sens et de jugement.

L'objet de cette Charte n'est pas de détailler de façon exhaustive les comportements à adopter dans chaque situation, mais vise à donner des repères et à rappeler l'esprit qui doit présider à chaque décision.

Qui est responsable de cette charte ?

Chaque collaborateur peut, en toutes circonstances, en cas de préoccupation, de doute ou de question, en faire part à la dirigeante.

Il peut également avoir recours, pour signaler tout comportement ou situation contraire à la présente Charte à la procédure de signalement mise en place.

ETC2I interdit toutes formes de représailles à l'encontre d'un collaborateur ayant recours au dispositif d'alerte interne pour exprimer de bonne foi ses préoccupations.

Non-respect de la charte

Le non-respect de la Charte Éthique et RSE de la Société est susceptible d'entraîner de lourdes sanctions pour cette dernière, mais aussi, à titre individuel, pour la dirigeante ou collaborateur concerné par un quelconque manquement à ces principes.

Des agissements contraires aux principes de la Charte Éthique et RSE peuvent aussi entraîner des préjudices économiques, d'image, et de réputation pour ETC2I.

Ils peuvent également conduire :

- à ce que des sanctions disciplinaires (par exemple, un licenciement pour faute grave), civiles (par exemple, des dommages-intérêts) et pénales (par exemple, des amendes et/ou peines de prison) soient mises en œuvre contre un collaborateur à l'origine de ces agissements ;
- à la résiliation de toute relation d'affaires avec un partenaire commercial qui n'agirait pas en adéquation avec les valeurs et principes de la Charte Éthique et RSE de ETC21.

NOS ENGAGEMENTS

ENGAGEMENTS EN TANT QU'ENTREPRISE INTEGRE

Respect des personnes

ETC2I respecte les droits fondamentaux du travail. Pour cela, nous sommes engagés et attachés à bannir toute forme de travail forcé ou dissimulé ainsi que le travail des enfants.

Pour ce faire, nous nous engageons à faire preuve d'une grande vigilance dans le choix de nos fournisseurs et prestataires de service. De plus, nous porterons à la connaissance des autorités compétentes toutes informations concernant des faits répréhensibles dans ce domaine.

ETC2I reconnaît les diversités individuelles de ses collaborateurs et de ses clients. Nous veillons donc à la non-discrimination dans nos offres commerciales.

Nous assurons la sécurité de nos collaborateurs. L'entreprise a identifié ses risques, met en place des formations et des instructions dans ce domaine. Un suivi et une évaluation permanente des évènements indésirables est en place et fonctionnel.

Respect des règles des affaires

ETC2I s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour lutter contre les actes de corruption ou de trafics d'influence. Dans le cadre de ses activités, la société est vigilante à ce qu'aucune rémunération ou avantage quelconque ne soit remis directement ou indirectement à un agent ou un élu.

La société est engagée dans la lutte contre les conflits d'intérêts dans le cadre de ses relations d'affaire. Pour cela, aucun collaborateur ne doit ni recevoir ni offrir de cadeaux ou d'avantages personnels. Exception faite pour des cadeaux ou invitations de valeur raisonnable et s'inscrivant dans une relation d'affaire normale en dehors de toute période de négociation.

ETC2I respecte les règles de la concurrence tant en termes d'entente, d'échanges d'informations entre concurrents ou de position dominante.

ETC2I s'engage dans la transparence et l'équité dans ses appels d'offres et ses contrats. Ces derniers sont soumis à des critères objectifs, loyaux et honnêtes.

Respect des biens et des données

ETC2I est vigilante en matière de délits d'initié (liés aux informations détenues par les collaborateurs), ainsi que de fraudes. L'intégralité des opérations commerciales et financières de la Société sont transcrites de manière sincère dans ses états financiers, conformément à la réglementation en vigueur.

Pour la protection des données personnelles, ETC2I applique strictement la législation en vigueur (RGPD). En parallèle, la société a mis en place une organisation et des règles d'usage interne des systèmes informatiques. La protection est opérationnelle tant au niveau des clients que des fournisseurs et des collaborateurs.

La Société s'assure de la protection et de la défense de ses droits de propriété intellectuelle (noms de domaine, dessins et modèles, droits d'auteur).

La protection de l'image et de la réputation de l'Entreprise sont prises en compte par le biais d'une autorisation de droit à l'image et de consignes spécifiques pour les collaborateurs présents sur les réseaux sociaux (divulgations d'informations confidentielles ou pouvant nuire à l'image de la Société).

Respect de nos partenaires

ETC2I s'engage en faveur d'une démarche de développement durable avec l'ensemble de ses partenaires. Pour cela, notre démarche RSE est communiquée à nos fournisseurs et nous les accompagnons dans leur démarche le cas échéant. Cette politique inclut les notions de responsabilités et durabilité dans les engagements avec nos fournisseurs et/ou prestataires.

ENGAGEMENTS EN TANT QU' EMPLOYEUR RESPONSABLE

Respect des conditions de travail

Le dialogue social est au cœur des préoccupations quotidiennes de la dirigeante de la Société. L'opportunité est donnée à chaque collaborateur de faire entendre sa voix au travers de réunions d'équipe où de moments plus formalisés que sont les entretiens annuels d'évaluation. La consultation et la négociation sont privilégiées en particulier pour les changements pouvant impacter l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée.

L'expression libre est favorisée sur les conditions de travail. La défense des intérêts des collaborateurs est respectée au travers de la liberté d'affiliation à une organisation représentative.

ETC2I ne tolère aucun format de harcèlement. Toute situation de harcèlement moral ou sexuel doit immédiatement faire l'objet d'une alerte auprès de la dirigeante de l'entreprise.

L'équilibre vie professionnelle / vie privée est privilégié afin d'améliorer le bien-être et la qualité de vie au travail. Levier de maîtrise des risques psycho-sociaux, et en regard des contraintes liées aux postes de travail, la direction apporte une réponse aux collaborateurs qui rencontrent des difficultés. La qualité du travail des collaborateurs est ainsi améliorée.

La politique Santé, Sécurité et Conditions de travail est formalisée. Les risques sont identifiés, évalués et font l'objet d'un plan d'action associé réaliste et réalisable. Des formations et sensibilisations sont faites à périodicité définie pour l'ensemble des collaborateurs dans les domaines de la santé, la sécurité et l'environnement.

Respect des carrières

Les règles de recrutement de la Société sont transparentes et non discriminatoires. La méthodologie est formalisée et seuls les critères de compétences professionnelles et de qualités humaines sont pris en compte.

Toute sélection fondée sur des motivations non professionnelles (notamment religion, âge, sexe, orientation sexuelle, handicap, opinions politiques, origine ethnique, appartenance syndicale, ...) est interdite conformément à la législation en vigueur.

Le respect de la diversité et de l'inclusion est inhérent à la politique générale ETC21. Il favorise l'évolution des pratiques et la performance collective.

Le partage d'expérience, d'expertise et de savoir-faire associés à la formation continue, apporte une valeur ajoutée à l'entreprise et au développement de ses collaborateurs. Les sessions de formation à distance sont aussi partie prenante du dispositif et un atout majeur pour le développement des compétences.

ENGAGEMENTS EN TANT QU' EMPLOYEUR RESPONSABLE

Respect de l'environnement

Véritable enjeu d'avenir chez ETC2I, la performance environnementale se décline au quotidien au travers d'indicateurs adaptés, d'outils de maîtrise et de pilotage. L'engagement en faveur de la protection de l'environnement est concrétisé par des actions de développement durable au quotidien.

La préservation des ressources est au centre de nos préoccupations au travers de la maîtrise de nos consommations électriques, de la consommation d'eau et de la gestion de nos déchets.

L'engagement fort de la direction se traduit par une démarche volontaire de réalisation de notre Bilan Carbone[®] et plus largement de notre démarche RSE visant à une labellisation de l'Entreprise.

Implications dans le développement local et la Société civile

La communication transparente et responsable fait partie intégrante de notre engagement sociétal. Des actions de parrainage et/ ou de sponsoring peuvent être mises en place dans le cadre du développement local. Pour cela, ETC2I s'assure que les actions plébiscitées soient en lien avec ses valeurs et ses engagements éthiques (accessibilité tous publics, non-discrimination...).

Les activités de lobbying mises éventuellement en œuvre au sein de ETC2I permettant d'enrichir la réflexion des décideurs publics, sont réalisées en cohérence avec ses politiques de développement durable et de RSE. L'intégrité, la probité ainsi que la prévention de la corruption et du trafic d'influence sont à la base de chacune de ces actions potentielles.

DISPOSITIF D'ALERTE

Tout collaborateur confronté à une situation susceptible de violer les principes énoncés dans cette

Charte peut signaler librement cette suspicion de violation à la Direction.

Ainsi, tout collaborateur qui a connaissance d'une situation ou d'un agissement violant ou susceptible de violer en particulier les règles comptables, financières, de contrôle interne, de concurrence, de lutte contre la corruption, de lutte contre les discriminations et le harcèlement au travail, les règles en matière de santé, hygiène et sécurité du travail et de protection de l'environnement est invité à le signaler à la Direction :

- Par téléphone : + 33

- Par e-mail :

Ce dispositif est également mis à disposition de tout collaborateur ayant besoin d'aide et de conseil relativement au contenu de la Charte et à ses modalités de mise en œuvre.

Le signalement est un devoir, pour autant il ne pourrait être reproché à un collaborateur de ne pas l'avoir mis en œuvre.

Il est demandé de ne pas agir de façon anonyme à l'effet d'éviter tout abus dans l'utilisation du dispositif d'alerte et de protéger le collaborateur à l'origine du signalement.

Les signalements seront traités en toute confidentialité et avec la plus grande attention par la Direction qui instruira les faits visés par le signalement avec l'aide de toute autre personne jugée compétente si besoin.

Les informations ainsi recueillies seront conservées jusqu'au terme de l'éventuelle procédure disciplinaire ou contentieuse engagée. En l'absence de procédure, les informations seront conservées pendant un délai de deux mois à compter de la date du signalement.

Si les faits signalés s'avéraient, après instruction, ne pas violer les dispositions de la Charte Éthique alors que le collaborateur auteur de l'alerte a agi de bonne foi et sans intention de nuire, aucune mesure disciplinaire ne pourrait être prise à son encontre.

Après l'éventuelle mise en œuvre de mesures conservatoires notamment à l'effet de prévenir la destruction de preuves relatives à l'alerte, les collaborateurs visés par le signalement seront informés et ils disposent d'un droit d'accès et de rectification des informations les concernant en cas d'erreur, sans qu'il leur soit possible de connaître l'identité du lanceur d'alerte.

ETC2I s'engage à prendre toute mesure disciplinaire et à engager toute procédure judiciaire à l'effet de prévenir ou de stopper tout fait constituant une infraction aux dispositions de la Charte Éthique .



© ETC2i- 2024